

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE POMPONNE



6. Plan des zones à risque d'exposition au plomb

L'ensemble du département de la Seine et Marne est classé en zone à risques d'exposition au plomb pour toutes constructions antérieures à 1948 (arrêté N° 00 DDASS 06 SE du 2 juin 2000)